

SECO - Huile de palme

1. Généralités

1.1 De quoi s'agit-il

Toute personne qui veut importer de l'huile de palme (NT 1511) ou de l'huile de palmiste (NT 1513) et ses fractions en provenance d'Indonésie à un taux préférentiel doit disposer d'une preuve de durabilité et indiquer le numéro d'autorisation délivré par le [SECO](#) dans la déclaration en douane.

1.2 Bases et informations

Ordonnance sur l'importation au taux préférentiel d'huile de palme de production durable en provenance d'Indonésie ([RS 632.324.27](#)).

1.3 Remarque dans le Tares

Les positions tarifaires qui sont pertinentes du point de vue du droit au régime préférentiel contiennent la remarque «Acte législatif autre que douanier: SECO - Huile de palme».

2. Données de la déclaration en douane ou de la déclaration des marchandises

Toute personne qui importe de l'huile de palme (NT 1511) ou de l'huile de palmiste (NT 1513) et ses fractions en provenance d'Indonésie au taux préférentiel doit l'indiquer dans la déclaration en douane.

Droit au régime préférentiel Preuve de la réduction des redevances	- Preuve d'origine préférentielle (Indonésie) - Numéro d'autorisation du SECO
Identification Régulation	Passar : - Régulation 1 (oui) - Code de régulation 111 «SECO - Huile de palme» e-dec - Soumis à un ALAD «oui» - Code de genre d'ALAD «SECO - Huile de palme»
Éléments de contrôle	912, 913, 914, 919, 922, 923, 990, 991, 992 ou 999
Pays d'origine	Indonésie

3. Informations supplémentaires

Droit au régime préférentiel

Le droit au régime préférentiel est accordé sur demande par le SECO. La demande doit être déposée avant la première importation.

Si le SECO approuve la demande, il attribue un numéro d'autorisation au requérant.

Le droit au régime préférentiel s'applique à toutes les importations d'huile de palme et d'huile de palmiste pour lesquelles le certificat a été délivré. Il n'est valable que tant qu'il repose sur un certificat valable.

Demande visant à bénéficier du régime préférentiel

La demande visant à bénéficier du régime préférentiel doit être adressée au SECO via le formulaire [demande visant à bénéficier du régime préférentiel huile de palme CEPA AELE-Indonésie](#):

Secrétariat d'État à l'économie SECO
Secteur Accords de libre-échange / AELE
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Cf. <https://www.seco.admin.ch/fr> > Thèmes > Économie extérieure > Accords commerciaux et économiques > Partenaires de libre-échange de la Suisse > Indonésie > [Droit au régime préférentiel pour l'importation d'huile de palme \(admin.ch\)](#)